

Département de la Mayenne  
Commune de Bazougers

Date de convocation :  
07/05/2021

Nombre de conseillers :

# Conseil Municipal

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13

## Séance du 18 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit mai, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Bazougers, convoqués en réunion ordinaire, se sont réunis à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Jérôme Landelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme LEVEILLE Emilie	1er adjointe	M. JEANNIN Jean-Luc	Conseiller municipal
M. BRECIN Wilfrid	2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme DEPRES Magalie	Conseillère municipale
Mme PELMOINE Naura	3 <sup>ème</sup> adjointe	M. DOUILLET Bertrand	Conseiller municipal
	Conseillère municipale	M. GUILMEAU Mickaël	Conseiller municipal
M. MAHIER Jérôme	Conseiller municipal	M. LHUILLIER Pascal	Conseiller municipal
Mme GAGEOT Sylvie	Conseillère municipale	M. TOLAZZI Bruno	Conseiller municipal
M. HEVIN Alain	Conseiller municipal		Conseillère municipale

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : Mme DAUPHIN Maryline, Mme GAHERY Estelle

A été élu secrétaire de séance : Mme DEPRES Magalie

### Ordre du jour :

1. Approbation du Conseil Municipal du 18 avril 2021
2. Réfection de la toiture de la chapelle : approbation du devis
3. Budget principal : décision modificative
4. Blason : approbation
5. Ressources Humaines : Création de poste
6. Emprunts : renégociation des prêts
7. Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez :
  - a. Renouvellement du groupement de commande pour les assurances
  - b. Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes
  - c. Prise de compétence pour la mobilité
  - d. Convention d'entretien de la salle des sports et de la station de refoulement
8. Questions diverses

### **Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2021**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu de la séance du 8 avril 2021 peut être approuvé.

Monsieur Tolazzi souhaite qu'il soit indiqué l'emprunt en cours dans le précédent compte rendu. Ce point sera ajouté sur ledit document.

Le Conseil Municipal après délibération,  
**DECIDE** : d'approuver le compte rendu du 8 avril 2021  
**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

## Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Licence IV du bar-tabac-presse de Madame Plessis

**DECIDE** : d'approuver l'ajout à l'ordre du jour le point ci-dessus  
**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

### DCM 2021-028 : Réfection de la toiture de la chapelle : acceptation de devis

Monsieur le Maire informe les élus que nous avons deux devis pour la réfection de la toiture de la Chapelle.

Cormier Couverture	9 303.84 € TTC
AML2 Les Toitures Mayennaises	13 779.30 € TTC

Après en avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le devis de l'entreprise Cormier pour un montant de 9 303.84 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis

Monsieur le Maire fait part aux élus qu'une subvention DSIL nous a été attribuée pour un montant de 3 101.30 €.

### DCM 2021-029 : Budget principal : décision modificative

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de la LGV, la commune de Changé était maître d'ouvrage pour tous les travaux du département de la Mayenne.

Il convient de modifier le budget comme suit :

**Décision Modificative n° 1 : Budget principal**

		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
2151/041	Réseaux de voirie	<b>44 046.00 €</b>	
2151/041	Réseaux de voirie	<b>1 751.73 €</b>	
1328/041	Autres		<b>44 046.00 €</b>
1328/041	Autres		<b>1 751.73 €</b>
<b>Total Budget avant DM 1</b>		<b>808 501.00 €</b>	<b>808 501.00 €</b>
<b>Total DM 1</b>		<b>45 797.73 €</b>	<b>45 797.73 €</b>
<b>Total Budget avec DM 1</b>		<b>854 298.73 €</b>	<b>854 298.73 €</b>

Après en avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la décision modificative n° 1 comme proposée ci-dessus

**DCM 2021-030 : Blason : approbation de la proposition**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons reçu une proposition de Monsieur Molinier Jean-Claude, héraldiste amateur, pour la création d'un blason communal.

Il convient d'approuver par délibération du Conseil Municipal, le blason de Bazougers, son blasonnement étant :

Ecartelé

Au 1, les armes des Anthenaise anciens, à l'origine de la seigneurie de Bazougers en 1050.

Au 2, l'ancien moulin à vent de la Pélonnière

Au 3, le Menhir de la Hune, le plus haut du département

Au 4, les armes de Souvré, seigneur fondateur du château du même nom

Soutien : deux gerbes de blé d'or, mises en sautoir par la pointe et liées de gueules, afin de rendre hommage au travail agricole.

Un listel d'argent chargé du texte « BAZOUGERS » de sable.

Une couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune.



Après en avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le blason représenté ci-dessus
- Dit que ce blason figurera progressivement sur les supports et documents émanant de la commune de Bazougers.

### **DCM 2021-031 : Création de poste**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 24 janvier 2017,

Il est proposé de :

#### Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 31 mai 2021 un emploi permanent à temps complet de responsable du restaurant scolaire. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade d'agent de maîtrise principal.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 précitée.

#### Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

#### Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 18 mai 2021.

#### Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

#### Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

### **DCM 2021-032 : Modification du tableau des effectifs**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 18 mai 2021 afin de prendre en compte la création du poste d'agent de maîtrise principal,

Après en avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le tableau des effectifs modifié, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 18 mai 2021

Grade	Statut	Position	Temps de travail
<b>Filière administrative</b>			
Rédacteur	Titulaire	En disponibilité	35 heures
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Titulaire	Activité	35 heures
Rédacteur	Contractuel	Activité	35 heures
<b>Filière technique</b>			
Agent de maîtrise principal	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Titulaire	Activité	35 heures
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	Activité	35 heures

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial	Titulaire	Activité	8 heures
Adjoint technique territorial	Titulaire	Activité	16 heures

### **Renégociation des emprunts**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que nous avons deux emprunts en cours au Crédit Agricole :

- Emprunt pour le restaurant Le Menhir qui se termine en 2029,
- Emprunt pour le restaurant municipal qui se termine aussi en 2029

Nous souhaitons les renégocier.

Le Crédit Agricole nous propose :

N° prêt	Montant initial	Echéance actuelle	Durée restante	Nouvelle échéance	Nouvelle durée	Gain en coût de crédit
00056761716	150 000 €	5 770.99 €	102 mois	5 576.67 €	102 mois	3 303 €
				5 875.29 €	96 mois	4 102 €
00062584279	200 000 €	7 511.35 €	108 mois	7 241.01 €	108 mois	4 865 €
				7 607.27 €	102 mois	5 880 €

Au vu des gains minimes des coûts de crédit, une demande a été faite auprès de la Banque Postale. Ce point sera revu lors d'un prochain Conseil Municipal.

### **DCM 2021-033 : Renouvellement du groupement de commandes des assurances avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Bazougers avait adhéré au groupement de commandes 2018-2021 pour les assurances.

Le marché arrive à échéance au 31 décembre 2021.

La Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez va de nouveau procéder à un avis d'appel public à la concurrence pour réaliser un marché d'audit et d'assistance pour la préparation et la passation des marchés publics d'assurance.

Le groupement sera mis en place pour le 1er janvier 2022, pour une durée de 4 ans.

Une synthèse a été réalisée recensant tous les risques de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour le renouvellement du groupement de commandes des assurances.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes au présent dossier.

### **DCM 2021-034 : Présentation du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes pour la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez**

Monsieur le Maire informe les élus que la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez a été contrôlée par la Chambre Régionale des Comptes. Sur le rapport, il ressort que la CCPMG a été bien gérée. Des équipements structurants ont été créés en captant de nombreux financements extérieurs. La capacité d'autofinancement nette est faible, mais l'endettement reste très faible.

Afin de maintenir la capacité de financement de projets de la collectivité, différentes pistes d'optimisation sont à réfléchir à court ou moyen termes. Lors de la préparation des budgets primitifs 2021, plusieurs réflexions ont été évoquées. D'autres sont par ailleurs citées, telles que la mutualisation, sachant que des pratiques de mutualisation sont déjà mises en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prend acte de la présentation du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes pour la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

### ***Prise de compétence pour la mobilité***

Nous n'avons pas reçu les éléments. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

### **DCM 2021-035 : Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pour l'entretien de la station de refoulement**

Monsieur le Maire informe les élus qu'actuellement la station de refoulement est gérée par Veolia. Le contrat de délégation de service public se termine au 31 décembre 2021. La compétence sera reprise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez. La CCPMG nous interroge pour savoir si acceptons de gérer l'entretien de la station de refoulement.

Après discussion, les élus ne souhaitent pas récupérer l'entretien de la station de refoulement, en effet, le procédé d'entretien avec les boues actives est beaucoup trop compliqué et trop contraignant.

### **DCM2021-036 : Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pour l'entretien de la salle des sports**

Monsieur le Maire fait part aux élus qu'une convention va être établie avec la CCPMG pour l'entretien de la salle des sports, au niveau ménage, entretien courant du bâtiment et entretien des espaces verts.

Après discussion, les élus sont favorables pour signer une convention pour l'entretien de la salle des sports.

### **DCM2021-037 : Licence IV du bar-tabac-presse de Madame Plessis**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré Madame Plessis Maryvonne, propriétaire du bar-tabac-presse sur Bazougers. Elle souhaite vendre son fonds de commerce et son habitation. Elle a plusieurs acquéreurs pour la licence IV. Cependant, la licence ne resterait pas sur la commune, de ce fait, le Conseil Municipal doit donner un avis sur cette vente.

Après discussion, le Conseil Municipal, (10 pour, 3 contre)

- Refuse que Madame Plessis Maryvonne vende sa licence IV.

### **Rapport des commissions**

#### ***Commission affaires sociales***

*Madame Léveillé fait le compte rendu :*

- Les animatrices du centre de loisirs travaillent actuellement sur le programme de l'été.
- Un repas breton a été organisé au restaurant scolaire le mardi 18 mai. Les galettes ont été achetées à Gorrion, les saucisses à Monsieur Trahay de Saulges et le jus de pommes à la Cotellerie de Bazougers. Les enfants ont apprécié ce moment convivial.

#### ***Commission infrastructures :***

*Monsieur Brécin fait le compte rendu :*

- A l'église, il y a des traces d'humidité. Les élus rappellent que les portes sont ouvertes tous les jours. Cependant, certains bénévoles ferment les portes car les oiseaux entrent et salissent le bâtiment. Monsieur Brécin va contacter l'association Les Amis des Vieilles Pierres Bazougières pour savoir s'ils peuvent installer des moustiquaires sur les portes.

**Prochain conseil fixé au jeudi 10 juin 2021.**

La séance est levée à 22 h 50, le 18 mai 2021  
Fait et délibéré le 18 mai 2021.

Le Maire,  
Jérôme Landelle

*Séance du 18 mai 2021*  
*Délibérations prises du n° 2021-028 à 2021-037*

<b>Numéro de délibération</b>	<b>Objet de la délibération</b>
2021-028	Réfection de la toiture de la chapelle : acceptation de devis
2021-029	Budget principal : décision modificative
2021-030	Blason : approbation de la proposition
2021-031	Création de poste
2021-032	Modification du tableau des effectifs
2021-033	Renouvellement du groupement de commandes des assurances avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez
2021-034	Présentation du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes pour la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez
2021-035	Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pour l'entretien de la station de refoulement
2021-036	Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pour l'entretien de la salle des sports
2021-037	Licence IV du bar-tabac-presse de Madame Plessis

LEVEILLE Emilie		BRECIN Wilfrid		PELMOINE Naura	
DOUILLET Bertrand		MAHIER Jérôme		DAUPHIN Maryline	Absente excusée
HEVIN Alain		JEANNIN Jean-Luc		GAGEOT Sylvie	
DEPRES Magalie		GUILMEAU Mickaël		LHUIILLIER Pascal	
TOLAZZI Bruno		GAHERY Estelle	Absente excusée		